

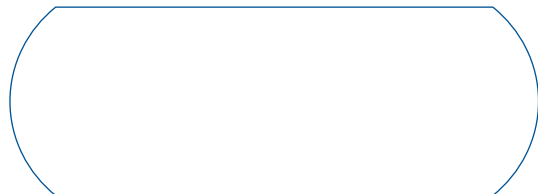
Foyer sécurise vos placements immobiliers

LFA 09 DA07013 - 1/2012



**LOYER
GARANTI** 

**LOYER
GARANTI** 



Sur demande disponible aussi en allemand.
Auf Anfrage auch in Deutsch verfügbar.
Document non contractuel.


Foyer
ASSURANCES

Äert Vertrauen a sécheren Hänn


Foyer
ASSURANCES

**Vous avez investi dans l'immobilier ?
Pensez à protéger vos revenus locatifs !**

Foyer est la première compagnie sur le marché luxembourgeois à vous proposer une assurance qui couvre le défaut de paiement de vos locataires. Loyer Garanti préserve ainsi la rentabilité de vos investissements immobiliers.

Découvrez sans plus tarder les garanties qui vous protègent en tant que bailleur.



Qui peut prétendre à une telle assurance ?

Vous êtes directement concernés par l'assurance des impayés de loyers si votre investissement est une habitation avec une durée de bail d'au moins un an et un loyer correspondant à un seuil minimal.

Des garanties innovantes

■ Remboursement du loyer

- **Foyer** garantit votre loyer pendant 12 mois, charges comprises, pour vous protéger contre les impayés de vos locataires.
- Notre indemnité est versée mensuellement au fur et à mesure des impayés.

■ Protection en cas de loyer impayé

Foyer prend en charge tous les frais judiciaires et extra judiciaires liés aux impayés jusqu'aux frais d'expulsions éventuels.

■ Protection en cas de litige lié à l'immeuble loué

- Nous assurons votre recours en cas de litige avec un locataire ou un prestataire de service.
- Vous bénéficiez d'une aide allant jusqu'à 15 000 €* par bail.
- En cas de litige, nos spécialistes vous guident dans vos démarches et répondent à toutes vos questions.

Des avantages financiers

- Vous bénéficiez d'une remise en fonction du nombre de biens couverts.
- Vous pouvez mensualiser votre prime.
- La prime versée pour votre contrat Loyer Garanti est entièrement déductible de votre déclaration d'impôt.

*indexé – indice : 740,02